

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION 2025-09-65**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ

Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ

Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE

Marie FOURN à Eliane PICART

**Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Conformément à l'article D2224-3 du code général des collectivités territoriales, le Maire de chaque commune de Brest métropole doit présenter en Conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau et d'assainissement.

Le rapport annuel 2024 comprend une présentation générale, les faits marquants 2024, des données économiques et financières et une présentation de l'organisation générale.

Ce rapport est accompagné d'un flash info relatif à l'eau potable et d'un flash info relatif à l'assainissement.

Le dossier complet est à disposition du public au secrétariat des services techniques en mairie.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport annuel pour l'année 2024.

PJ :

- Rapport annuel 2024,
- Flash info relatif à l'eau potable,
- Flash info relatif à l'assainissement

**Avis de la commission :**

Urbanisme, vie économique, déplacement, agriculture, travaux, environnement, associations patriotiques, patrimoine : Favorable

**Décision du Conseil municipal : prend acte.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 25 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,  
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,  
Claude SEGALEN

